

La justice sociale au Maroc : une revue bibliographique des recherches récentes (2016-2026)

Social justice in Morocco: a bibliographic review of recent research (2016-2026)

Khalil OUTARKA

Doctorant chercheur

Faculté d'Économie et de Gestion de Béni Mellal

Université Sultan Moulay Slimane

LARPEG,

Maroc

Wafa DRIOUA

Enseignante chercheuse

Université Sultan Moulay Slimane

LARPEG,

Maroc

Date de soumission : 13/09/2026

Date d'acceptation : 24/10/2026

Pour citer cet article :

OUTARKA K. & DRIOUA W. (2026) «La justice sociale au Maroc : une revue bibliographique des recherches récentes (2016-2026)», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 9 : Numéro 4 » pp : 691 - 715

Résumé

La présente contribution propose une revue narrative structurée de la littérature consacrée à la justice sociale au Maroc. Elle cherche à établir dans quelle mesure les recherches publiées entre 2016 et 2026 permettent de caractériser les avancées, les limites et les contradictions des politiques de justice sociale, au regard de l'effectivité des droits, de la redistribution et des inégalités structurelles. Le corpus réunit quinze études en accès ouvert, sélectionnées selon une stratégie de recherche documentée, complétées par quatre sources institutionnelles. Chaque étude est caractérisée par son type, ses données, ses résultats et son niveau de preuve, puis codée à l'aide d'une grille articulant redistribution (Rawls), capacités (Sen, Nussbaum) et reconnaissance (Fraser). La synthèse confirme un écart persistant entre couverture de droit et couverture de fait, une progressivité de l'impôt sur le revenu atténuée par la régressivité de la TVA et par les dépenses fiscales, et des obstacles à l'emploi féminin formel qui relèvent autant des normes sociales et du budget-temps que du marché du travail. Elle montre aussi que la littérature reste majoritairement documentaire, repose sur des données antérieures à la loi-cadre 09-21 et ne traite jamais la reconnaissance comme objet central. Un agenda de recherche opérationnel en découle.

Mots clés : justice sociale ; protection sociale ; redistribution ; emploi informel ; Maroc.

Abstract

This contribution offers a structured narrative review of the literature on social justice in Morocco. It asks to what extent research published between 2016 and 2026 makes it possible to characterise the advances, limits and contradictions of social justice policies with regard to the effectiveness of rights, redistribution and structural inequalities. The corpus comprises fifteen open-access studies, selected through a documented search strategy and complemented by four institutional sources. Each study is characterised by its type, data, findings and level of evidence, and then coded with a grid combining redistribution (Rawls), capabilities (Sen, Nussbaum) and recognition (Fraser). The synthesis confirms a persistent gap between formal and effective coverage, a progressive personal income tax whose effect is offset by regressive VAT and tax expenditures, and barriers to formal female employment that stem from social norms and time allocation as much as from the labour market. It also shows that the literature remains mostly documentary, relies on data that predate framework law 09-21, and never treats recognition as a central object. An operational research agenda is derived from these findings.

Keywords : Social justice; social protection; redistribution; informal employment; Morocco.

Introduction

La question de la justice sociale occupe une position centrale dans le débat public et académique marocain depuis l'adoption du Nouveau Modèle de Développement et le lancement, en 2021, du chantier de généralisation de la protection sociale porté par la loi-cadre 09-21. Cette séquence réformatrice traduit une volonté politique de corriger des déséquilibres anciens, hérités d'un système longtemps fragmenté et inégalement protecteur, construit par sédimentations successives plutôt que selon une architecture d'ensemble. Elle invite, dans le même mouvement, à interroger la capacité effective des dispositifs publics à réduire les inégalités de revenu, de territoire et de genre, au-delà de l'affichage volontariste des textes fondateurs.

Cette actualité réformatrice ne doit cependant pas faire oublier que la notion de justice sociale renvoie à un débat théorique ancien et toujours vivant en philosophie politique et en sciences sociales. Depuis les travaux fondateurs de Rawls (1971) sur l'équité comme principe organisateur de la répartition des biens premiers, jusqu'aux prolongements proposés par Sen (1999) autour des capacités réelles dont disposent les individus pour convertir les ressources en accomplissements effectifs, la justice sociale a été pensée tour à tour comme une question de répartition, de capacité et de reconnaissance. Fraser (1995) ajoute à cette généalogie une dimension supplémentaire en distinguant les injustices de redistribution, liées à la structure économique, des injustices de reconnaissance, liées au statut culturel et symbolique des groupes sociaux.

La littérature scientifique récente s'est emparée de cet objet sous des angles variés, allant de l'analyse historique des régimes de protection à l'évaluation des effets redistributifs de l'impôt, en passant par l'étude des trajectoires des travailleurs informels et des inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail. Cette diversité traduit la nature composite de la justice sociale, qui ne se laisse réduire ni à une seule politique publique ni à une seule discipline. Elle a toutefois un revers : les travaux restent largement cloisonnés, et les synthèses disponibles portent sur un seul registre. La revue systématique de Boudhar et Mhatchan (2022) est ainsi consacrée au couple fiscalité et redistribution, tandis que les bilans de la protection sociale (Aba et al., 2024 ; Tmiq & Abdelbaki, 2023) laissent de côté la fiscalité, le genre et les territoires. Aucune synthèse ne confronte encore ces registres, ni ne compare les résultats obtenus selon la nature des méthodes et des données mobilisées.

C'est cette lacune que la présente revue entend combler. Sa question centrale est la suivante : **dans quelle mesure les recherches publiées entre 2016 et 2026 permettent-elles de caractériser les avancées, les limites et les contradictions des politiques de justice sociale au Maroc, au regard de l'effectivité des droits, de la redistribution et des inégalités structurelles ?** Elle se décline en quatre questions secondaires, qui correspondent aux quatre axes de la synthèse. QS1 : la généralisation de la protection sociale réduit-elle l'écart entre couverture de droit et couverture de fait, et à quelles conditions de financement ? QS2 : le système fiscal est-il effectivement redistributif, une fois distinguées sa progressivité légale, son incidence réelle et ses effets après transferts ? QS3 : quels mécanismes économiques, institutionnels et socioculturels expliquent l'exclusion des travailleurs informels et des femmes des droits sociaux ? QS4 : comment les inégalités territoriales et les conditions institutionnelles d'accès aux services et au droit affectent-elles l'effectivité de la justice sociale ?

Pour y répondre, la revue poursuit cinq objectifs opérationnels :

- cartographier les principaux courants de recherche sur la justice sociale au Maroc et les caractériser selon leur type, leurs données et leur niveau de preuve ;
- comparer les résultats empiriques relatifs aux effets des réformes sociales et fiscales, en faisant ressortir les convergences et les contradictions ;
- identifier les populations et les territoires les moins couverts par les dispositifs existants ;
- analyser la place effective des approches de Rawls, Sen et Fraser dans les recherches marocaines, au moyen d'un codage explicite ;
- proposer un cadre intégrateur et un agenda de recherche opérationnel pour les travaux futurs.

La contribution de l'article est double. Sur le plan théorique, il traduit les trois traditions mobilisées en une grille d'analyse opérationnelle, appliquée de manière identique à chaque étude. Sur le plan empirique, il propose un tableau de synthèse qui met en regard les objectifs, les méthodes, les données, les résultats, les limites et le niveau de preuve des travaux recensés, ce qui permet de distinguer les constats solides des constats encore fragiles.

L'article est organisé comme suit. La section 1 présente le cadrage conceptuel et la grille d'analyse. La section 2 expose la méthodologie de constitution et d'analyse du corpus. Les sections 3 à 6 synthétisent les quatre axes : protection sociale et financement (section 3), fiscalité et redistribution (section 4), emploi informel et inégalités de genre (section 5), dimensions territoriale et institutionnelle (section 6). La section 7 discute les convergences, les divergences et les limites communes aux travaux. La section 8 expose les limites propres à la présente revue, la section 9 propose un agenda de recherche et la section 10 formule des implications pour les politiques publiques, avant la conclusion.

1- Cadrage conceptuel et grille d'analyse de la justice sociale

Avant d'examiner la littérature empirique consacrée au cas marocain, il convient de préciser le cadre conceptuel dans lequel s'inscrit la notion de justice sociale, tant celle-ci recouvre des acceptions variées selon les traditions théoriques mobilisées. La théorie de la justice de Rawls (1971) demeure la référence la plus citée dans les sciences sociales contemporaines. Elle repose sur deux principes hiérarchisés : un principe d'égalité de liberté pour tous, et un principe de différence selon lequel les inégalités sociales et économiques ne sont acceptables que si elles profitent en priorité aux membres les plus défavorisés de la société. Appliqué au contexte marocain, ce second principe offre une grille de lecture utile pour interroger la légitimité des réformes de protection sociale, dans la mesure où leur justification publique repose précisément sur l'idée d'un bénéfice prioritaire accordé aux populations vulnérables. Rawls (1971) insiste par ailleurs sur la notion de position originelle, un dispositif hypothétique dans lequel les principes de justice seraient choisis derrière un voile d'ignorance quant à la position sociale que chacun occupera effectivement. Transposée au débat marocain, cette exigence invite à évaluer les réformes depuis la position des bénéficiaires potentiels les plus exposés à la précarité, plutôt que depuis celle des catégories déjà couvertes.

L'approche par les capacités développée par Sen (1985, 1999) déplace le regard de la seule répartition des ressources vers la capacité effective des individus à convertir ces ressources en libertés réelles, c'est-à-dire en possibilités concrètes de mener la vie qu'ils ont des raisons de valoriser. Cette conversion dépend de facteurs personnels, sociaux et environnementaux, ce qui rend l'approche particulièrement féconde pour analyser l'emploi informel et les inégalités de genre : elle permet de dépasser le constat d'un accès inégal aux dispositifs contributifs pour interroger les conditions qui restreignent, en amont, les choix disponibles pour certaines

catégories de la population, notamment les femmes actives en milieu rural. Nussbaum (2000, 2011) prolonge cette approche en proposant une liste de capacités centrales, parmi lesquelles la santé physique, l'intégrité corporelle, l'affiliation sociale et le contrôle sur son environnement matériel et politique, qu'elle considère comme des conditions minimales d'une vie digne, indépendamment du niveau de revenu.

La contribution de Fraser (1995, 2000) introduit enfin une distinction entre justice de redistribution, centrée sur la répartition des ressources matérielles, et justice de reconnaissance, centrée sur le statut social accordé aux groupes. Fraser (2000) précise que la reconnaissance doit être comprise comme une question de statut, et non d'identité : une injustice de reconnaissance existe lorsque des normes institutionnalisées empêchent certains acteurs de participer à parité à la vie sociale. Fraser et Honneth (2003) discutent la possibilité d'articuler ces deux registres au sein d'un même cadre normatif, plutôt que de les traiter comme des alternatives concurrentes.

Ces trois traditions convergent sur un point : la justice sociale ne se réduit pas à l'égalité arithmétique des ressources distribuées, mais suppose une attention conjointe aux règles de répartition, aux capacités effectives des individus et à la reconnaissance de leur statut. Pour que cette convergence ne reste pas déclarative, nous la traduisons en une grille d'analyse comportant, pour chaque dimension, une question évaluative et des catégories opérationnelles (tableau 1). Cette grille intègre les spécificités du contexte marocain : la coexistence de régimes contributifs et non contributifs, le ciblage des bénéficiaires par le Registre social unifié, le poids de l'emploi informel, les écarts entre milieux urbain et rural, ainsi que le rôle des solidarités familiales et des normes sociales dans l'accès au travail et aux droits.

Tableau 1 : Grille d'analyse articulant redistribution, capacités et reconnaissance

Dimension et ancrage	Question évaluative	Catégories opérationnelles	Indicateurs repérables dans les travaux marocains
Redistribution (Rawls, 1971 ; Fraser, 1995)	Les dispositifs améliorent-ils en priorité la situation des plus défavorisés ?	Couverture de droit et couverture de fait ; progressivité légale, incidence et effet après transferts ; règles de ciblage	Taux de couverture et de cotisation effective ; indices de Kakwani ou de Musgrave et Thin ; effets sur la pauvreté et le Gini
Capacités (Sen, 1985, 1999 ; Nussbaum, 2000, 2011)	Les individus peuvent-ils convertir les droits formels en libertés réelles ?	Facteurs de conversion : matériels (revenu, reste à charge), géographiques (distance, relief, offre), institutionnels (procédures, numérique), sociaux (normes, budget-temps)	Accès effectif aux soins ; temps domestique et marchand ; participation au marché du travail formel

Dimension et ancrage	Question évaluative	Catégories opérationnelles	Indicateurs repérables dans les travaux marocains
Reconnaissance (Fraser, 2000 ; Fraser & Honneth, 2003)	Les groupes concernés disposent-ils d'un statut leur permettant de participer à parité ?	Statut des travailleurs informels et des femmes ; équité perçue ; voix dans la conception des dispositifs ; accès au droit ; transparence des outils de ciblage	Perception d'équité et de légitimité ; recours et accès à la justice ; mention explicite du statut ou de la stigmatisation

Source : élaboration des auteurs à partir de Rawls (1971), Sen (1985, 1999), Nussbaum (2000, 2011), Fraser (1995, 2000) et Fraser et Honneth (2003).

La grille est appliquée à chacune des quinze études du corpus. Pour chaque dimension, une étude est codée « centrale » lorsque la dimension structure sa question de recherche ou ses indicateurs, « indirecte » lorsqu'elle apparaît dans l'interprétation des résultats sans être mesurée, et « absente » dans les autres cas. Les résultats de ce codage sont présentés et discutés en section 7 (tableau 3).

2- Méthodologie de constitution et d'analyse du corpus

La démarche retenue relève de la revue narrative structurée plutôt que de la revue systématique au sens strict, dans la mesure où elle vise à cartographier un champ de recherche encore émergent et non à produire une synthèse quantitative des effets mesurés. Afin d'en garantir la transparence, nous avons néanmoins documenté chaque étape de la constitution du corpus en nous inspirant des principes de compte rendu de la déclaration PRISMA 2020 (Page et al., 2021), sans prétendre à leur application intégrale.

2.1. Stratégie de recherche documentaire

La recherche a été conduite dans quatre sources : Google Scholar, le portail des revues scientifiques marocaines de l'IMIST, ainsi que les archives ouvertes HAL et Zenodo. Les requêtes ont été réalisées entre le 15/06/2026 et le 22/10/2026. Elles combinaient trois blocs de termes, en français et en anglais : un bloc normatif (« justice sociale » OU « équité » OU « inégalités » ; « social justice » OR « equity » OR « inequalit* »), un bloc thématique (« protection sociale » OU « fiscalité » OU « redistribution » OU « emploi informel » OU « genre » OU « accès aux soins » OU « accès à la justice » ; « social protection » OR « taxation » OR « redistribution » OR « informal employment » OR « gender » OR « access to health care » OR « access to justice ») et un bloc géographique (« Maroc » ; « Morocco »). L'équation générique s'écrit ainsi : (bloc normatif) ET (bloc thématique) ET (bloc géographique). Les publications en langue arabe n'ont pas été intégrées, ce qui constitue une limite discutée en section 8.

2.2. Critères d'inclusion et d'exclusion

Cinq critères d'inclusion cumulatifs ont été retenus : (i) une publication comprise entre 2016 et 2026 ; (ii) un ancrage marocain explicite, c'est-à-dire que les données, les dispositifs ou les institutions étudiés sont marocains et que le Maroc constitue le terrain principal de l'analyse, et non une simple illustration ; (iii) une rédaction en français ou en anglais ; (iv) un texte intégral en accès ouvert ; (v) un identifiant pérenne (DOI) ou, à défaut, une publication dans une revue hébergée par une plateforme institutionnelle stable, en l'occurrence le portail de l'IMIST. Ce dernier critère a été élargi par rapport à l'exigence initiale d'un DOI, afin de ne pas écarter des revues nationales de référence qui n'attribuent pas systématiquement d'identifiant. Ont été exclus les articles de presse et d'opinion, les mémoires et thèses non publiés, les travaux dans lesquels le Maroc n'apparaît qu'à titre comparatif, ainsi que les doublons.

2.3. Processus de sélection

La recherche initiale a permis d'identifier 23 références. Après suppression de 5 doublons, repérés d'abord par le DOI puis par la combinaison auteurs, titre et année, 18 titres et résumés ont été examinés. À l'issue de ce premier tri, 2 documents ont été écartés pour motif hors du champ de la justice sociale et 16 textes intégraux ont été évalués au regard des critères

d'inclusion. Un seul a été écarté, faute d'accès ouvert et d'identifiant pérenne. Le corpus final comprend quinze études. Le tri a été réalisé par les deux auteurs de manière indépendante, les désaccords étant résolus par discussion. Quatre sources institutionnelles complètent ce corpus : l'enquête nationale du Haut-Commissariat au Plan sur le secteur informel (HCP, 2025), le rapport analytique du HCP et d'ONU Femmes sur l'informalité, le genre et le vieillissement (HCP & ONU Femmes Maroc, 2026), le rapport du Conseil économique, social et environnemental sur le système fiscal (CESE, 2012) et l'analyse d'incidence fiscale publiée par le Policy Center for the New South (Abdelkhalek & Boccanfuso, 2023). Ces sources servent à contextualiser et à discuter les résultats ; elles ne sont pas comptabilisées dans le corpus et ne font pas l'objet du codage.

2.4. Typologie des travaux et évaluation de leur robustesse

Les études retenues ne présentent ni les mêmes objectifs ni le même niveau de preuve. Nous les avons donc classées en quatre types : les revues et analyses documentaires ou conceptuelles (sept études), les études qualitatives et études de cas (trois études), les études à méthodes mixtes (une étude) et les études quantitatives fondées sur des enquêtes, des micro-données ou des modèles économétriques (quatre études). Chaque étude a ensuite été évaluée à l'aide de quatre critères : l'explicitation de la source et de la période des données, la reproductibilité de la méthode, la discussion des limites par les auteurs, et la pertinence temporelle des données au regard de la loi-cadre 09-21. Ces critères conduisent à attribuer un niveau de preuve élevé, modéré ou faible. Ce niveau ne juge pas la qualité intrinsèque des travaux, mais la force de la preuve qu'ils apportent à la question posée par la présente revue. Le tableau 2 présente la synthèse des quinze études.

Tableau 2 : Synthèse des études du corpus

Étude	Objectif	Méthode et données	Principaux résultats	Limites	Preuve
Axe 1. Protection sociale et financement					
Aba et al. (2024)	Bilan des réformes et de leurs limites (financement, gouvernance, équité)	Analyse historique et documentaire	Fragmentation persistante ; AMO et RAMEO ont élargi la couverture mais révélé des fragilités de financement	Pas de mesure des effets ; pas de données primaires	F
Tmiq & Abdelbaki (2023)	Modes de financement de la généralisation	Revue de littérature ; analyse descriptive de données secondaires	Le financement est le défi central de la réforme	Accès limité à des données récentes (reconnu par les auteurs)	F
Achamkik & Kissami (2024)	Rôle de la fiscalité dans le financement de l'État social	Qualitative : 10 entretiens (MEF, CNSS) ; analyse NVivo	Fiscalité jugée soutenable sous condition de réforme ; forte concentration de l'IS	Petit échantillon d'acteurs institutionnels	M
Dfouf et al. (2025)	Tension entre exclusion et universalité	Analyse critique documentaire	Marginalisation persistante des informels et des ruraux	Pas de données originales	F
Bourass et al. (2025)	La généralisation produit-elle une justice distributive effective ?	Méthodes mixtes : données CNSS, HCP, Cour des comptes, CESE ; sources qualitatives	Le ciblage par le RSU et le financement bismarckien risquent de reproduire les inégalités	Risques et non effets mesurés ; données agrégées	M
Jannani et al. (2025)	Effet de l'INDH sur l'exclusion sociale urbaine	Quantitative : régression logistique	Effet positif et significatif sur la pauvreté multidimensionnelle (éducation, infrastructures)	Identification causale limitée	M
Axe 2. Fiscalité et redistribution					
Boudhar & Mhatchan (2022)	Lien entre système fiscal, protection sociale et redistribution	Revue systématique de littérature	La distribution primaire creuse les inégalités ; nécessité d'articuler fiscalité et protection sociale	Pas de données originales	F
Hefnaoui & El Garouaz (2022)	Rôle des dépenses fiscales dans l'équité	Théorique ; indices de Musgrave et Thin ; données secondaires (revenus 2012 ; dépenses fiscales 2021)	Progressivité réelle mais effet redistributif modeste ; dépenses fiscales croissantes avec le revenu	Exemple illustratif non estimé ; données anciennes	F
Norch & Elatife (2026)	Progressivité de l'IR et de la TVA	Quantitative : indice de Kakwani ; micro-données ENCDM 2013-2014 ; barèmes 2025	IR progressif (+0,16) ; TVA régressive (-0,17) ; ensemble faiblement progressif (+0,05)	Données de dépenses antérieures à la réforme	É
Machmoume & Nmili (2021)	Lien entre équité perçue et conformité fiscale	Quantitative : enquête exploratoire auprès de 300 contribuables (Fès-Meknès)	Relation positive entre équité perçue et conformité	Échantillon régional ; caractère exploratoire	M
Axe 3. Emploi informel et genre					
Chayboub & El Morchid (2025)	Effet des institutions informelles sur l'activité féminine	Revue narrative ; données secondaires	Normes et coutumes freinent l'activité féminine malgré les réformes juridiques	Pas de données de terrain	F
Ejjanoui & Alazali (2024)	Effet de l'éducation sur le budget-temps des femmes mariées	Quantitative : régressions SUR ; enquête emploi du temps 2012 (n = 3 692)	Le diplôme accroît le temps marchand et réduit le temps domestique ; la garde des enfants concurrence l'activité	Données de 2012 ; femmes mariées uniquement	É
Axe 4. Dimensions territoriale et institutionnelle					
Salhi et al. (2023)	Freins à l'accès aux soins à Al Haouz	Étude de cas territoriale	Relief, offre inégale, ressources insuffisantes et pauvreté limitent l'accès	Un seul territoire	M
Fouraq & Larhrissi (2024)	Numérique, réformes et gouvernance de la justice	Qualitative : 20 entretiens avec des professionnels de la justice	Axes d'amélioration de la gouvernance et de l'usage des technologies	Point de vue des seuls professionnels	M
Adnani & Haounani (2024)	Enjeux éthiques et réglementaires de l'IA	Analyse juridique et conceptuelle	Cadre réglementaire en construction ; risques pour l'équité et la transparence	Pas de données empiriques	F

Source : élaboration des auteurs. Niveau de preuve : É = élevé ; M = modéré ; F = faible (voir les critères en section 2.4).

3- Protection sociale et financement de l'universalité

Un premier ensemble de travaux, de nature documentaire, retrace la trajectoire historique du système marocain de protection sociale et en interroge la soutenabilité. À partir d'une analyse historique et critique, Aba et al. (2024) montrent comment ce système, enraciné dans des pratiques communautaires anciennes, s'est structuré par extensions successives, de l'AMO (2005) au RAMED (2011), sans dépasser la fragmentation entre régimes contributifs et dispositifs d'assistance. Leur bilan met en relief la tension durable entre l'ambition d'universalité affichée depuis l'Indépendance et les contraintes de pérennité financière, une tension que la réforme de 2021 hérite plus qu'elle ne la résout. Tmiq et Abdelbaki (2023) aboutissent, par une revue de la littérature et une analyse descriptive des données disponibles, à la conclusion que le financement constitue le défi central de la généralisation ; ils reconnaissent eux-mêmes que l'accès limité à des données récentes a restreint leur analyse. Ces deux travaux apportent un éclairage historique et institutionnel utile, mais leur niveau de preuve reste faible au regard de notre question, faute de mesure des effets.

Une étude qualitative précise les conditions de ce financement. À partir de dix entretiens semi-directifs menés auprès de responsables du ministère de l'Économie et des Finances et de la CNSS, Achamkik et Kissami (2024) montrent que le projet repose sur deux mécanismes : les cotisations pour les personnes capables de contribuer et la solidarité financée par l'impôt pour les autres. Leurs interlocuteurs considèrent la fiscalité comme une source de financement importante et soutenable, à condition d'une réforme profonde, notamment parce que, selon les données qu'ils rapportent, près de 80 % de l'impôt sur les sociétés est acquitté par 2 % des entreprises. Ce lien entre soutenabilité financière et effectivité des droits invite à ne pas dissocier l'analyse de la protection sociale de celle de la fiscalité, ce que nous développons en section 4.

Une lecture plus critique émerge des travaux consacrés à l'écart entre droits proclamés et droits effectifs. Dfouf et al. (2025) décrivent un dispositif pris entre des pièges d'exclusion et des promesses d'universalité, en pointant la marginalisation persistante des travailleurs informels et ruraux. Bourass et al. (2025) se demandent dans quelle mesure la réforme instaure une justice distributive effective. Leur démarche, la seule du corpus à combiner explicitement données quantitatives (CNSS, HCP, Cour des comptes, CESE) et sources qualitatives, conclut que deux choix de conception risquent de reproduire les inégalités : un

ciblage par le Registre social unifié jugé peu transparent et un financement d'inspiration bismarckienne, mal adapté à un marché du travail où les revenus sont inégalement distribués. Il convient de souligner que ces conclusions portent sur des risques et non sur des effets mesurés.

L'évaluation des programmes ciblés constitue le seul registre quantitatif de cet axe. Jannani et al. (2025) estiment, au moyen d'une régression logistique, un effet positif et significatif de l'Initiative nationale pour le développement humain sur la réduction de la pauvreté multidimensionnelle dans les communes urbaines bénéficiaires, principalement par l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux infrastructures. Ce résultat nuance la critique du ciblage formulée par Bourass et al. (2025) : un dispositif territorialisé peut produire des effets favorables, même si un modèle logistique ne permet pas, à lui seul, d'isoler un effet causal. Les deux travaux portent en outre sur des instruments différents, de sorte que la tension entre ciblage et universalisme n'est pas tranchée par les preuves disponibles.

Au total, cet axe présente une convergence nette : les études documentaires, qualitatives et mixtes s'accordent sur la persistance d'un écart entre couverture de droit et couverture de fait. Ce constat rejoint le principe de différence de Rawls (1971) : l'universalité affichée ne prend sa pleine valeur normative que si les régimes nouvellement créés bénéficient prioritairement aux catégories les plus exposées. Il reste toutefois établi à partir de données agrégées ou de sources secondaires ; aucune étude du corpus ne mesure, à partir de micro-données postérieures à 2021, la couverture effective des populations visées.

4- Fiscalité et redistribution

Le deuxième axe rassemble des contributions qui envisagent l'impôt comme levier central de la justice sociale. Dans leur revue systématique, Boudhar et Mhatchan (2022) établissent que la répartition des revenus issue du seul jeu du marché engendre des inégalités croissantes, ce qui justifie une politique de redistribution articulant fiscalité équitable et généralisation de la protection sociale. Cette lecture place l'impôt non comme une simple ressource budgétaire, mais comme un instrument correcteur des inégalités primaires, dans une logique proche de celle de Rawls (1971), qui n'admet les inégalités économiques qu'à la condition qu'elles servent les intérêts des plus défavorisés.

L'affirmation selon laquelle le système fiscal marocain serait progressif dans sa conception mais régressif dans certains de ses effets exige de distinguer trois niveaux d'analyse. Le premier est la progressivité légale, inscrite dans le barème de l'impôt sur le revenu. Le deuxième est l'incidence effective des prélèvements, c'est-à-dire la manière dont leur charge se répartit réellement entre les ménages. Sur ce plan, Hefnaoui et El Garouaz (2022) obtiennent un indice de Musgrave et Thin de 1,16, qui traduit une progressivité réelle mais un effet redistributif modeste ; ils montrent en outre que les dépenses fiscales, évaluées à environ 29,5 milliards de dirhams en 2021, croissent avec le revenu et affaiblissent la progressivité de l'impôt. Leur démonstration repose cependant sur un exemple illustratif et sur des données de revenus de 2012. À partir des micro-données de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de 2013-2014, Norch et Elatife (2026) précisent ce diagnostic : l'indice de Kakwani est positif pour l'impôt sur le revenu (+0,16), négatif pour la TVA (-0,17), et à peine positif pour les deux impôts réunis (+0,05). Le troisième niveau est l'effet redistributif après prise en compte des transferts. L'analyse d'Abdelkhalek et Boccanfuso (2023), fondée sur l'enquête panel de ménages de 2019, indique que l'ensemble des impôts et des subventions réduit la pauvreté et les inégalités, mais que la TVA les accroît, que les subventions à l'enseignement primaire et secondaire sont fortement progressives et que les subventions explicites (farine, gaz butane, sucre) réduisent la pauvreté sans bénéficier prioritairement aux plus pauvres.

Ces trois niveaux permettent de reformuler le paradoxe avec précision : l'impôt sur le revenu est progressif dans sa conception comme dans son incidence, mais le poids de la TVA et des régimes dérogatoires limite fortement la capacité redistributive de l'ensemble, et le résultat final dépend davantage de la structure des dépenses publiques que de celle des prélèvements. Le CESE (2012) plaide déjà dans le même sens pour une réforme structurelle renforçant l'équité fiscale tout en préservant le pouvoir d'achat des classes moyennes. Ce diagnostic converge, sur le fond, avec celui d'Achamkik et Kissami (2024), mais s'en distingue sur un point : là où leurs interlocuteurs voient dans la fiscalité une source soutenable de financement, les études d'incidence montrent que la capacité de l'impôt à financer et sa capacité à redistribuer sont deux questions distinctes.

La dimension comportementale de l'équité fiscale fait par ailleurs l'objet d'une attention spécifique. À partir d'une enquête exploratoire menée auprès de 300 contribuables de la région Fès-Meknès, Machmoume et Nmili (2021) établissent un lien positif entre le sentiment

de justice de l'impôt et la conformité fiscale, ce qui confère à l'équité perçue une fonction instrumentale dans la mobilisation des recettes nécessaires au financement des politiques sociales. Le caractère régional et exploratoire de l'échantillon limite toutefois la généralisation de ce résultat. Celui-ci fait écho à la distinction de Fraser (1995) : un contribuable qui perçoit l'impôt comme injuste peut contester non seulement la répartition matérielle qui en résulte, mais aussi la reconnaissance de sa contribution au pacte social, ce qui invite à ne pas traiter la conformité fiscale comme une simple question d'incitation économique.

Cet axe est celui dont les résultats reposent sur les méthodes les plus formalisées. Il présente néanmoins une limite commune : les micro-données mobilisées datent de 2013-2014 et de 2019, et ne permettent pas d'apprécier l'incidence des réformes fiscales et sociales engagées depuis 2021. Le croisement de données fiscales administratives et d'enquêtes de perception, encore absent du corpus, constitue une piste reprise en section 9.

5- Emploi informel et inégalités de genre

Le troisième axe relie la justice sociale à la structure du marché du travail. L'emploi informel y apparaît comme un opérateur central de l'exclusion des droits sociaux. L'enquête nationale du Haut-Commissariat au Plan sur le secteur informel (HCP, 2025) confirme que ce secteur demeure un refuge contraint, échappant largement à la législation sociale et fiscale, tout en assurant une fonction de filet social pour les ménages les plus vulnérables. Le rapport du HCP et d'ONU Femmes Maroc (2026) indique que l'emploi informel représente plus des trois quarts de l'emploi total. Cette ambivalence, entre exclusion des droits et fonction protectrice de fait, illustre les limites d'une approche exclusivement redistributive : un travailleur informel peut être simultanément exclu des droits contributifs et dépendant, pour sa survie immédiate, de l'activité qui l'en exclut.

La dimension genrée de cette précarité mobilise trois types de mécanismes, que le corpus documente de manière inégale. Les mécanismes socioculturels sont analysés par Chayboub et El Morchid (2025), qui montrent, dans une revue narrative sans données de terrain, que les institutions informelles, entendues comme un ensemble de valeurs, de normes et de coutumes non écrites, continuent d'orienter les perceptions du travail féminin malgré les réformes du Code de la famille et de la Constitution ; ils rappellent que le rapport entre les taux d'activité féminin et masculin est passé de 38,3 % en 1999 à 27,5 % en 2023. Les mécanismes liés au

budget-temps sont mesurés par Ejjanoui et Alazali (2024) : à partir de l'enquête nationale sur l'emploi du temps de 2012 (3 692 femmes mariées), ils estiment que les femmes diplômées du supérieur consacrent environ 102 minutes de plus par jour au travail marchand et 52 minutes de moins au travail domestique que les femmes peu instruites, et que la garde des enfants entre en concurrence avec la participation au marché du travail. Les mécanismes institutionnels et économiques sont mis en évidence par les simulations du HCP et d'ONU Femmes Maroc (2026), selon lesquelles la formalisation dépend d'abord de la capacité de l'économie à créer des emplois formels.

Lue à travers l'approche par les capacités de Sen (1999), cette configuration montre que l'accès formel à l'emploi ne suffit pas à garantir l'égalité réelle : la répartition du travail domestique, les normes de mobilité et l'offre d'emplois formels déterminent la liberté effective des femmes de participer au marché du travail. Il faut toutefois noter que l'étude la plus robuste de cet axe repose sur des données de 2012, et que celle consacrée aux normes sociales ne mobilise pas de données de terrain.

Cette ligne d'analyse rejoint la question du financement de la protection sociale. Selon le HCP et ONU Femmes Maroc (2026), le taux de participation économique des femmes était estimé à 19,1 % en 2024, contre 68,6 % pour les hommes, et près de 70 % des femmes occupées exercent un emploi informel ; seules 15 % des femmes âgées de 60 ans et plus perçoivent une pension, contre 37 % des hommes. Ces écarts réduisent l'assiette contributive. Le même rapport invite cependant à nuancer l'idée qu'un relèvement de la participation féminine élargirait mécaniquement cette assiette : dans le scénario fondé sur la seule hausse de la participation, l'emploi féminin progresse de 6 points, mais le taux de formalisation des femmes recule de 8,3 points, car la majorité des nouveaux emplois sont informels. Surtout, l'égalité de genre ne saurait être réduite à une fonction de financement du système social. Du point de vue des capacités (Nussbaum, 2000) comme de la reconnaissance (Fraser, 2000), elle engage l'autonomie économique des femmes, l'égalité de leurs droits et la reconnaissance de leurs contributions, y compris le travail domestique non rémunéré.

6- Dimensions territoriale et institutionnelle de l'équité

Le quatrième axe déplace le regard vers les inégalités spatiales et les conditions institutionnelles de la justice sociale. Consacrée à la province d'Al Haouz, l'étude de Salhi et

al. (2023) identifie quatre obstacles principaux à l'accès aux soins : un relief difficile, une répartition inégale de l'offre de santé, l'insuffisance des ressources et la persistance de la pauvreté. Les auteurs plaident pour une politique de santé adaptée aux conditions locales, combinant santé mobile, formation des professionnels, investissements dans de nouvelles structures, réduction des dépenses directes des ménages et extension de l'assurance maladie. Cette étude illustre le rôle des facteurs de conversion géographiques au sens de Sen (1999) : l'universalité proclamée se heurte à une géographie inégale de l'offre, et une lecture centrée sur les seuls transferts monétaires peine à rendre compte des inégalités d'accès physique aux services. Elle repose néanmoins sur un seul territoire, ce qui en limite la portée comparative.

La transformation institutionnelle constitue un second registre. À partir de vingt entretiens semi-directifs avec des professionnels de la justice, Fouraq et Larhrissi (2024) examinent la modernisation de la justice marocaine à l'aune des technologies de l'information et des réformes numériques, et en identifient les axes d'amélioration en matière de gouvernance. Cette entrée élargit la justice sociale à sa dimension procédurale et à l'égalité d'accès aux institutions, ce qui fait écho à la notion de parité de participation de Fraser (2000) : l'accès effectif au droit, indépendamment de la position économique du justiciable, constitue une composante à part entière de la justice sociale. Le point de vue recueilli est toutefois celui des professionnels et non celui des justiciables, de sorte que la dimension de reconnaissance n'est observée qu'indirectement.

Une attention émergente porte enfin sur l'intelligence artificielle. Son rattachement au corpus se justifie par le critère d'inclusion retenu : l'étude d'Adnani et Haounani (2024) traite explicitement de l'équité, de la transparence et de la responsabilité dans la gouvernance publique marocaine. Par une analyse juridique et conceptuelle, les auteurs montrent que le cadre réglementaire marocain est encore en construction et que l'IA peut servir l'équité comme produire de nouvelles exclusions. Le lien avec la justice sociale n'est pas extérieur aux autres axes : le ciblage des prestations sociales repose désormais sur un registre numérique, dont Bourass et al. (2025) soulignent le manque de transparence. Le niveau de preuve de cette entrée reste toutefois faible, et elle signale un front de recherche plutôt qu'un résultat établi.

7- Convergences, divergences et limites communes aux travaux recensés

La synthèse permet d'abord de distinguer les constats solides des constats fragiles. Trois résultats sont confirmés par des études de types différents et peuvent être considérés comme robustes : la persistance d'un écart entre couverture de droit et couverture de fait (Aba et al., 2024 ; Bourass et al., 2025 ; Dfouf et al., 2025 ; Salhi et al., 2023) ; le caractère central de la contrainte de financement (Achamkik & Kissami, 2024 ; Tmiq & Abdelbaki, 2023) ; la faible capacité redistributive d'ensemble du système fiscal, malgré la progressivité de l'impôt sur le revenu (Hefnaoui & El Garouaz, 2022 ; Norch & Elatife, 2026). Trois tensions restent en revanche ouvertes : entre la critique du ciblage (Bourass et al., 2025) et les effets favorables d'un programme territorialisé (Jannani et al., 2025) ; entre la fiscalité vue comme une source de financement soutenable (Achamkik & Kissami, 2024) et une base fiscale érodée par les dépenses fiscales (Hefnaoui & El Garouaz, 2022) ; entre l'hypothèse d'un élargissement de l'assiette par la participation féminine et les simulations qui montrent que cette participation accrue alimente surtout l'emploi informel (HCP & ONU Femmes Maroc, 2026).

Plusieurs limites transversales se dégagent ensuite. La première tient à la prédominance des approches documentaires. Sept des quinze études sont des revues ou des analyses documentaires et conceptuelles (Aba et al., 2024 ; Adnani & Haounani, 2024 ; Boudhar & Mhatchan, 2022 ; Chayboub & El Morchid, 2025 ; Dfouf et al., 2025 ; Hefnaoui & El Garouaz, 2022 ; Tmiq & Abdelbaki, 2023). Seules quatre sont quantitatives, et une seule évalue l'effet d'un programme (Jannani et al., 2025). Aucune ne mesure de façon causale les effets de la loi-cadre 09-21.

La deuxième limite concerne les données. Les études quantitatives reposent sur des enquêtes antérieures à la réforme : 2012 pour Ejjanoui et Alazali (2024) et pour les revenus utilisés par Hefnaoui et El Garouaz (2022), 2013-2014 pour Norch et Elatife (2026). Tmiq et Abdelbaki (2023) signalent explicitement le manque de données récentes, et Bourass et al. (2025) s'appuient sur des statistiques agrégées de la CNSS et du HCP. L'articulation entre données administratives et enquêtes qualitatives n'est réalisée que par une seule étude (Bourass et al., 2025), alors même que la dimension subjective de l'exclusion est reconnue comme déterminante, notamment dans les travaux sur l'équité fiscale perçue.

La troisième limite réside dans le cloisonnement disciplinaire. Seules deux études font de l'articulation entre fiscalité et protection sociale leur objet principal (Achamkik & Kissami,

2024 ; Boudhar & Mhatchan, 2022), et aucune des études consacrées au genre n'aborde la fiscalité ou le financement des régimes. Ce cloisonnement se double d'une concentration éditoriale : neuf des quinze études sont publiées dans deux revues nationales en accès ouvert, l'*International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics* (six études) et la *Revue Internationale de la Recherche Scientifique* (trois études). Cette concentration favorise la diffusion locale, mais elle reflète aussi en partie nos critères de sélection (section 8).

La quatrième limite est conceptuelle. Le codage des études selon la grille du tableau 1 montre que la redistribution constitue la dimension centrale de neuf études sur quinze, que les capacités ne sont centrales que dans trois études, et que la reconnaissance n'est centrale dans aucune (tableau 3). Elle apparaît de manière indirecte dans six études : à travers la marginalisation des travailleurs informels et ruraux (Dfouf et al., 2025), la reconnaissance des contributions sociales des citoyens marginalisés (Bourass et al., 2025), l'équité perçue de l'impôt (Machmoume & Nmili, 2021) le statut social du travail féminin (Chayboub & El Morchid, 2025), l'accès procédural au droit (Fouraq & Larhrissi, 2024) et l'équité algorithmique (Adnani & Haounani, 2024). Elle est absente des neuf autres, notamment de toutes les études fiscales fondées sur des indices de progressivité.

Tableau 3 : Codage des études selon la grille redistribution, capacités et reconnaissance

Étude	Redistribution	Capacités	Reconnaissance
Aba et al. (2024)	C	A	A
Tmiq & Abdelbaki (2023)	C	A	A
Achamkik & Kissami (2024)	C	A	A
Dfouf et al. (2025)	C	I	I
Bourass et al. (2025)	C	I	I
Jannani et al. (2025)	C	I	A
Boudhar & Mhatchan (2022)	C	A	A
Hefnaoui & El Garouaz (2022)	C	A	A
Norch & Elatife (2026)	C	A	A
Machmoume & Nmili (2021)	I	A	I
Chayboub & El Morchid (2025)	A	C	I
Ejjanoui & Alazali (2024)	A	C	A
Salhi et al. (2023)	I	C	A
Fouraq & Larhrissi (2024)	A	I	I
Adnani & Haounani (2024)	A	A	I
Total C / I / A	9 / 2 / 4	3 / 4 / 8	0 / 6 / 9

Source : élaboration des auteurs. C = dimension centrale ; I = dimension indirecte ; A = dimension absente (voir la règle de codage en section 1).

Cette asymétrie n'est pas propre à la littérature marocaine ; elle reflète une tendance plus générale des études de politiques publiques à privilégier les indicateurs mesurables de redistribution au détriment des dimensions symboliques et procédurales de la justice, plus difficiles à quantifier mais tout aussi structurantes pour l'expérience vécue des inégalités.

8- Limites de la présente revue

La démarche retenue comporte ses propres restrictions, qu'il convient d'explicitier avec la même exigence que celle appliquée au corpus. Le critère d'accès ouvert assorti d'un identifiant pérenne garantit la traçabilité des sources, mais il exclut une partie de la production scientifique : les ouvrages, les rapports institutionnels non indexés, les articles publiés dans des revues internationales à accès restreint et la littérature en langue arabe. Ce biais a des conséquences directes sur les conclusions. Il tend à surreprésenter les revues nationales qui déposent leurs articles sur Zenodo, ce qui explique en partie la concentration éditoriale relevée en section 7. Il peut aussi accentuer la part des approches documentaires, si les évaluations économétriques les plus ambitieuses sont publiées dans des revues internationales payantes ou dans des rapports d'organisations internationales. Les constats relatifs à la prédominance des approches descriptives et à l'absence d'évaluation causale doivent donc être lus comme valant pour la littérature en accès ouvert, et non pour l'ensemble de la recherche sur le Maroc.

La taille du corpus, limitée à quinze études, autorise une cartographie raisonnée mais non exhaustive. Le codage théorique et l'attribution des niveaux de preuve comportent par ailleurs une part de jugement des auteurs, que la publication des critères (sections 1 et 2.4) vise à rendre discutable. La période retenue, de 2016 à 2026, privilégie la séquence réformatrice la plus récente au détriment d'une mise en perspective historique longue. Le caractère narratif de la synthèse, enfin, n'autorise pas une pondération quantitative des résultats. Nous assumons ce choix au regard de l'objectif poursuivi, qui relève de la cartographie des connaissances plutôt que de la méta-analyse.

9- Agenda pour les recherches futures

Les limites identifiées en section 7 dessinent un agenda de recherche que nous formulons de manière opérationnelle, en précisant pour chaque piste la question, les variables, les populations, les sources de données et les méthodes envisageables (tableau 4).

Tableau 4 : Agenda de recherche opérationnel

Piste	Question de recherche	Variables	Populations	Données	Méthodes
Effets de la généralisation	La réforme réduit-elle l'écart entre couverture de droit et couverture de fait ?	Immatriculation, cotisation effective, recours aux soins, reste à charge, formalisation	Ménages inscrits au RSU ; travailleurs non salariés ; milieu rural	Données CNSS et RSU appariées ; enquête nationale sur l'emploi	Différence de différences ; régression sur discontinuité au seuil d'éligibilité
Incidence fiscale et sociale après 2021	Quel est l'effet redistributif net des prélèvements et des transferts réformés ?	Indices de Kakwani et de Reynolds-Smolensky ; Gini avant et après transferts	Ménages par décile de niveau de vie	Nouvelle vague de l'enquête sur la consommation des ménages ; données fiscales	Microsimulation ; analyse d'incidence de type CEQ
Reconnaissance et équité perçue	Les bénéficiaires se sentent-ils reconnus par les dispositifs ?	Reconnaissance institutionnelle perçue, équité perçue, confiance, non-recours	Travailleurs informels ; femmes actives ; bénéficiaires des aides directes	Enquête par questionnaire ; entretiens semi-directifs	Méthodes mixtes ; échelles validées ; modèles d'équations structurelles
Genre, temps et formalisation	Quelles contraintes de temps et de normes freinent l'emploi formel des femmes ?	Budget-temps, participation, formalisation, accès aux services de garde	Femmes rurales et urbaines, mariées ou non	Nouvelle enquête emploi du temps ; enquête nationale sur l'emploi	Modèles de choix discrets ; simulations de politiques
Justice territoriale	Comment la distance et l'offre de services conditionnent-elles l'accès effectif aux droits ?	Temps d'accès, densité de l'offre, recours effectif	Communes rurales et montagneuses	Carte sanitaire ; données géoréférencées ; recensement	Analyse spatiale d'accessibilité ; comparaison de territoires

Source : élaboration des auteurs.

Deux orientations transversales complètent ce tableau. La première consiste à dépasser le cloisonnement disciplinaire en articulant, au sein d'un même cadre, les dimensions fiscale, sociale et professionnelle de la justice sociale, par exemple en évaluant conjointement les prélèvements, les cotisations et les prestations perçues par un même ménage. La seconde invite à inscrire le cas marocain dans une démarche comparative, notamment avec les pays de la région qui disposent d'analyses d'incidence fiscale fondées sur une méthodologie commune, afin d'apprécier l'originalité des choix nationaux et leurs marges de progression.

10-Implications pour les politiques publiques

Les implications qui suivent distinguent explicitement ce que les études recensées établissent et ce que nous en déduisons. Les recommandations relèvent d'une inférence normative fondée sur la grille d'analyse ; elles ne constituent pas des conséquences empiriquement démontrées.

La première implication concerne le pilotage financier de la généralisation. *Constat établi* : les travaux convergent sur le caractère central de la contrainte de financement (Achamkik & Kissami, 2024 ; Tmiq & Abdelbaki, 2023) et montrent que la capacité redistributive du système fiscal est limitée par la TVA et les dépenses fiscales (Hefnaoui & El Garouaz, 2022 ; Norch & Elatife, 2026), avec un niveau de preuve modéré à élevé. *Inférence* : la soutenabilité des régimes non contributifs gagnerait à être adossée à une programmation budgétaire

pluriannuelle qui articule explicitement réforme fiscale et protection sociale, et à une rationalisation des dépenses fiscales dont l'effet anti-redistributif est documenté.

La deuxième implication touche à l'articulation entre formalisation de l'emploi et égalité de genre. *Constat établi* : la participation des femmes au marché du travail formel est faible et contrainte par les normes sociales et le budget-temps (Chayboub & El Morchid, 2025 ; Ejjanoui & Alazali, 2024), avec un niveau de preuve faible à élevé selon les études ; les simulations disponibles indiquent qu'une hausse de la participation sans création d'emplois formels alimente surtout l'informalité (HCP & ONU Femmes Maroc, 2026). *Inférence* : une politique de formalisation devrait intégrer des mesures ciblant les contraintes propres à l'activité féminine, comme l'offre de services de garde, et être conçue d'abord comme une politique d'égalité des droits, et pas seulement comme un levier d'élargissement de l'assiette contributive.

La troisième implication concerne la dimension territoriale et institutionnelle. *Constat établi* : les obstacles géographiques à l'accès aux soins sont documentés pour la province d'Al Haouz (Salhi et al., 2023), avec un niveau de preuve modéré et une portée limitée à un territoire. *Inférence* : l'approche par guichets nationaux uniformes gagnerait à être complétée par des mécanismes de différenciation territoriale, comme la santé mobile ou la prise en compte des distances dans la programmation de l'offre. Par ailleurs, la numérisation du ciblage et des services publics appelle une vigilance réglementaire, afin qu'elle ne produise pas de nouvelles exclusions ; ce dernier point repose sur des travaux de niveau de preuve faible (Adnani & Haounani, 2024 ; Bourass et al., 2025) et relève davantage du principe de précaution que d'un constat établi.

Conclusion

Cette revue s'était donné pour objectif d'établir dans quelle mesure les recherches publiées entre 2016 et 2026 permettent de caractériser les avancées, les limites et les contradictions des politiques de justice sociale au Maroc. Sa contribution propre tient à trois apports : une grille d'analyse qui traduit les approches de Rawls, Sen et Fraser en catégories opérationnelles ; une synthèse comparée de quinze études qui distingue leur type, leurs données et leur niveau de preuve ; et un codage qui montre de manière vérifiable la place réelle de chaque dimension de la justice sociale dans la littérature marocaine.

Les résultats les plus solides sont au nombre de trois : la persistance d'un écart entre couverture de droit et couverture de fait, confirmée par des études de types différents ; la centralité de la contrainte de financement ; et la faible capacité redistributive d'ensemble du système fiscal, où la progressivité de l'impôt sur le revenu est compensée par la régressivité de la TVA et par les dépenses fiscales. D'autres constats restent plus fragiles, qu'il s'agisse des effets du ciblage, du rôle de la participation féminine dans le financement des régimes ou des risques liés à la numérisation. Sur le plan théorique, la littérature demeure dominée par l'approche redistributive : la reconnaissance n'y est jamais un objet central, et les capacités ne le sont que dans trois études.

Ces conclusions valent pour la littérature en accès ouvert, en français et en anglais, et reposent en grande partie sur des données antérieures à la loi-cadre 09-21. Leur généralisation à l'ensemble de la production scientifique et à la période de mise en œuvre de la réforme appelle donc la prudence. Mesurer les effets de la généralisation à partir de micro-données récentes, et intégrer la reconnaissance et les capacités aux cadres d'évaluation, constituent à nos yeux les deux conditions d'un renouvellement de la recherche sur la justice sociale au Maroc.

Références bibliographiques

- Aba, N., Serbouti, F. E., & Bourass, A. (2024). Les réformes de la protection sociale au Maroc : bilan des acquis historiques et défis actuels de pérennité. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 5(12), 199-220. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14286178>
- Abdelkhalek, T., & Boccanfuso, D. (2023). *Is the Moroccan fiscal system progressive? A Shapley decomposition* (Policy Brief PB-42/23). Policy Center for the New South.
- Achamkik, S., & Kissami, R. (2024). Une fiscalité sociale : levier clé pour réussir et financer un État social. *Revue Al Mayadine*, 14(1), 53-72. <https://journals.imist.ma/index.php/AL-MAYADINE/article/download/2603/1764/5009>
- Adnani, E., & Haounani, A. (2024). L'intelligence artificielle au Maroc : entre éthique et réglementation. *Revue Internationale de la Recherche Scientifique*, 2(3), 1234-1252. <https://doi.org/10.5281/zenodo.11621028>
- Boudhar, A., & Mhatchan, S. (2022). Système fiscal, protection sociale et politique de redistribution au Maroc : une revue de littérature systématique. *Dossiers de Recherches en Économie et Gestion*, 10(1). <https://revues.imist.ma/index.php/DOREG/article/view/32163>
- Bourass, A., Aba, N., El Moussaoui, R., & Imad, H. (2025). Un projet de protection sociale inclusif au Maroc confronté aux réalités structurelles. *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 6(12), 667-705. <https://doi.org/10.5281/zenodo.17937250>
- Chayboub, R., & El Morchid, B. (2025). Institutions informelles et participation des femmes au marché du travail au Maroc. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 6(3), 282-294. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14991358>
- Conseil économique, social et environnemental. (2012). *Le système fiscal marocain, développement économique et cohésion sociale*. CESE.
- Dfouf, S., Fekkak, H., Kahil, F., & Nejjar, W. N. (2025). La protection sociale au Maroc : entre les pièges d'exclusion et les promesses de l'universalité. *Revue Internationale de la Recherche Scientifique*, 3(2), 2000-2020. <https://doi.org/10.5281/zenodo.15319492>
- Ejjanoui, F., & Alazali, M. (2024). Éducation et allocation du temps des femmes mariées au Maroc. *Revue Internationale de la Recherche Scientifique*, 2(2), 538-551. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10979511>
- Fouraq, I., & Larhrissi, N. (2024). La justice au Maroc entre technologies de l'information et de la communication, réformes numériques et gouvernance. *ESSACHESS. Journal for Communication Studies*, 17(2), 151-168. <https://doi.org/10.21409/XAHP-Z096>
- Fraser, N. (1995). From redistribution to recognition? Dilemmas of justice in a « post-socialist » age. *New Left Review*, 212, 68-93.

- Fraser, N. (2000). Rethinking recognition. *New Left Review*, 3, 107-120.
- Fraser, N., & Honneth, A. (2003). *Redistribution or recognition? A political-philosophical exchange*. Verso.
- Haut-Commissariat au Plan. (2025). *Rapport des résultats de l'Enquête nationale sur le secteur informel 2023/2024*. HCP.
- Haut-Commissariat au Plan, & ONU Femmes Maroc. (2026). *Informalité, genre et vieillissement : inégalités cumulatives et effets intergénérationnels* [Rapport analytique]. HCP.
- Hefnaoui, A., & El Garouaz, S. (2022). Fiscalité, redistribution et équité : quel rôle pour les dépenses fiscales au Maroc ? *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3(5-1), 304-319. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7162205>
- Jannani, Y., Oubrahimi, M., & Kabbar, N. (2025). L'impact de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) sur l'exclusion sociale en milieu urbain au Maroc : une étude économétrique. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 6(3), 254-266. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14991264>
- Machmoume, S., & Nmili, M. (2021). Perception de l'équité fiscale et conformité du contribuable : enquête exploratoire dans le contexte marocain. *Alternatives Managériales et Économiques*, 3(4). <https://revues.imist.ma/index.php/AME/article/view/28919>
- Norch, F. Z., & Elatife, E. H. (2026). Fiscalité inclusive et équité au Maroc : une évaluation par l'indice de Kakwani appliqué à l'impôt sur le revenu et à la taxe sur la valeur ajoutée. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 7(9), 553-575. <https://doi.org/10.5281/zenodo.21842111>
- Nussbaum, M. C. (2000). *Women and human development: The capabilities approach*. Cambridge University Press.
- Nussbaum, M. C. (2011). *Creating capabilities: The human development approach*. Belknap Press of Harvard University Press.
- Page, M. J., McKenzie, J. E., Bossuyt, P. M., Boutron, I., Hoffmann, T. C., Mulrow, C. D., Shamseer, L., Tetzlaff, J. M., Akl, E. A., Brennan, S. E., Chou, R., Glanville, J., Grimshaw, J. M., Hróbjartsson, A., Lalu, M. M., Li, T., Loder, E. W., Mayo-Wilson, E., McDonald, S., ... Moher, D. (2021). The PRISMA 2020 statement: An updated guideline for reporting systematic reviews. *BMJ*, 372, n71. <https://doi.org/10.1136/bmj.n71>
- Rawls, J. (1971). *A theory of justice*. Harvard University Press.
- Salhi, S., Bouirbiten, S., & Benhsain, W. (2023). Accès aux soins de santé : freins, défis et exigences d'équité territoriale. Le cas de la province d'Al Haouz, Maroc. *Geografares*, 3(37), 234-258. <https://doi.org/10.47456/geo.v3i37.41510>

Sen, A. (1985). *Commodities and capabilities*. North-Holland.

Sen, A. (1999). *Development as freedom*. Knopf.

Tmiq, A., & Abdelbaki, N. (2023). Le financement de la généralisation de la protection sociale au Maroc. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 4(4-1), 172-186. <https://doi.org/10.5281/zenodo.8240312>